



# ARRÊTÉ

n°2297 du 24/02/2022

## Portant réglementation de la circulation dans le cadre des travaux sur le réseau Orange

Le Maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux de rehausse de chambre sur trottoir prévus 1 allée de Puttelange dans la commune de BEYREN LES SIERCK ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tout véhicule seront réglementés par la société CIRCET sise 2 rue Emile Gallé à MAIZIERES-LES-METZ, à compter du 04/03/2022 jusqu'au 04/04/2022, en fonction des besoins des travaux ; la circulation s'effectuera en demi-chaussée et sera réglementée manuellement ; de même, le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

**Article 2 :** A l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux ;

**Article 3 :** Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de HETTANGE GRANDE.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 24/02/2022,

Le Maire, Philippe GAILLOT

